



# CUBLAC



## DANS CE NUMERO

### **NOUVEAUTE AU MARCHÉ DU DIMANCHE TOUS LES DETAILS EN DERNIERE PAGE**

Conseils Municipaux	p. 1
Informations Municipales	p. 8
Développement Durable	p. 11
Cublac au quotidien	p. 13
Ecoles	p. 15
Milieu associatif	p. 18

## **MARCHE DOMINICAL**

de 8h à 12h, place du 14 Juillet  
avec vos commerçants, vendeur de canards  
gras frais et en conserves,  
vente de gâteaux,  
maraîcher, fleuriste spécialisé en roses.  
Poulets rôtis sur commande.

Retrouvez au quotidien  
vos commerces locaux :

Boulangeries, Restaurant, Toiletteuse,  
Coiffeuse.

## **Mairie :**

☎ 05 55 85 22 89

📧 rue de la Liberté 19520 Cublac

Mail : [mairie.cublac@wanadoo.fr](mailto:mairie.cublac@wanadoo.fr)

Site internet : <http://>

[www.cublac.correze.net/](http://www.cublac.correze.net/)

**Horaires : lundi/mardi/jeudi/vendredi:**

8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30

mercredi: 8h30 - 12h00

samedi : 9h00 - 12h00

**Bibliothèque : 05 55 23 30 04**

Horaires: mercredi de 14h à 17h

jeudi de 16h à 18h

samedi de 9h30 à 11h30

Les élus sont à votre disposition  
sur RDV à la Mairie.

## **Groupe scolaire :**

Ecole maternelle : 05 55 85 15 37

Ecole primaire : 05 55 85 23 79

Cantine : 05 55 85 17 54

Garderie périscolaire : 05 55 22 95 82

## **Services :**

Transport à la demande : 05 55 74 20 13

Ronde des Oursons : 05 55 22 79 08

La poste : 05 55 85 23 00

Pharmacie : 05 55 85 19 49

Dentiste : 05 55 85 17 63

Infirmières : 05 55 24 38 58

Magnétiseur/thérapeute : 06 79 68 11 74

Ass. Sociale : 05 55 93 79 20 sur RDV

N° vert solidarité : 0 800 00 19 19

Presbytère Terrasson : 05 53 50 02 72

## **Déchèteries :**

St Pantaléon de Larche : 05 55 87 92 77

Condat sur Vézère : 05 53 51 03 44

**URGENCES - SOS MEDECIN- SAMU  
15**

**GENDARMERIE 17**

**POMPIERS 18**

Violences Conjugales :

# \*\*\*\* CONSEILS MUNICIPAUX \*\*\*\*

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 2 FEVRIER 2017 A 20H30

**Présents :** M. BRUT – M. LASCOUTOUNAS - Mme BLONDEL – M. GILET – Mme RIVIERE – MM. VIGNOT – BONNEFOND – Mmes BONDU – LAJUGIE – ORLIAGUET - BOUZIDI - M. DE SOUSA - Mmes BOUYSSSE VALIN - FOURASTIE – LASSAIGNE - MM. CAPY – ARLLOT.

**Absents excusés :** M. LACOSTE (procuration à M. BONNEFOND) – M. PAJOT (procuration à M. VIGNOT).

Secrétaire de séance : Amandine BOUYSSSE VALIN.

**Le compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup>.12.2016 est adopté à l'unanimité.**

### **1- Documents d'urbanisme – Transfert de compétence à l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale)**

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 27 mars 2014 a instauré un mécanisme de transfert de droit de la compétence des communes en matière de plan local d'urbanisme (PLU), de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, au profit des communautés de communes ou d'agglomération. Toutefois, si elles le souhaitent, un principe de minorité de blocage a été instauré afin de permettre aux communes de s'opposer au transfert de la compétence à leur Etablissement Public de Coopération

**Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB), constitué de 48 communes, se couvre progressivement de documents d'urbanisme :**

- ▶ 24 communes sont dotées d'un PLU
- ▶ 15 possèdent une carte communale
- ▶ 9 communes restent au Règlement National d'Urbanisme (RNU) mais sont engagées dans une démarche d'élaboration de PLU.

**Il est également important de souligner que de nombreux PLU ou cartes communales approuvés sur la CABB sont en cours de révision par le biais de groupement de commandes. Ces groupements constituent une première démarche de sectorisation du territoire de l'Agglo et préparera l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) au**

*Pour rappel, le transfert de la compétence à l'EPCI aura pour conséquence l'élaboration du PLU intercommunal à l'échelle de l'agglomération de Brive. Les dispositions des PLU et cartes communales restent applicables jusqu'à l'approbation du PLUI.*

Si le transfert n'a pas lieu, la situation reste inchangée pour la commune. Le débat sur le transfert de la compétence aura de nouveau lieu lors du prochain renouvellement des conseils municipaux.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (18 pour, 1 abstention, 0 contre) s'oppose au transfert de compétence concernant les documents d'urbanisme à l'EPCI.*

### **2 – Subventions pour des voyages scolaires**

#### ➤ Lycée Antoine de Saint Exupéry de TERRASSON – Voyage scolaire février 2017

Il est proposé de verser une subvention communale au lycée de Terrasson pour l'organisation d'un voyage au Maroc, afin de réduire le coût supporté par les familles des deux élèves résidant sur Cublac.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer une aide financière de 30 € par élève soit au total 60 €.*

#### ➤ Collège Jules Ferry de TERRASSON – Voyage scolaire décembre 2016

Il est proposé de verser une subvention communale au collège de Terrasson pour l'organisation d'un voyage en Allemagne, afin de réduire le coût supporté par la famille d'un élève résidant sur Cublac.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer une aide financière de 30 € pour l'élève.*

### 3- Demandes de subventions

#### ➤ Ecole numérique 2017 – Demande de subvention départementale et au titre de la DETR

Le Conseil Municipal propose d'équiper une classe de primaire d'un vidéo projecteur interactif.

- Une subvention départementale au titre des « Ecoles Numériques » est sollicitée pour cet achat représentant 30 % du montant HT de l'acquisition, qui s'élève à 2 630,00 €, soit un total TTC de 3 156,00 € pour une classe (la dépense éligible est limitée à 3 500 € HT par an).
- Une subvention au titre de la DETR dans le cadre de l'opération « Programme écoles numériques » est également sollicitée représentant 50 % du montant HT de l'acquisition.

Montant du projet TTC	3 156,00 €
Montant du projet HT (3 500€ HT maximum)	2 630,00 €
Subvention départementale (30% du HT)	789,00 €
Subvention DETR (50% du HT)	1 315,00 €
Fonds propres de la Commune	1 052,00 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de la réalisation de cet achat et accepte ce plan de financement.*

#### ➤ Achat d'un broyeur d'accotement – Demande de subvention départementale

*Il est nécessaire de renouveler le broyeur d'accotement acheté en 2008.*

Une subvention départementale au titre de la « Voirie » est sollicitée pour cet achat représentant 40 % du montant HT de l'acquisition, qui s'élève à 9 000 €, soit un total de 10 800,00 € TTC (la dépense éligible est limitée à 12 500 € HT par an).

Montant du projet TTC	10 800,00 €
Montant du projet HT	9 000,00 €
Subvention départementale (40% du HT ; 5 000€ maximum)	3 600,00 €
Fonds propres de la Commune	7 200,00 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de la réalisation de cet achat et accepte ce plan de financement.*

#### ➤ Voirie 2017 – Demande de subvention au titre de la DETR

*Les projets d'aménagement de la voirie pour 2017 concernent la Voie Communale n°3 de la Géronie et la Voie Communale n°13 de Rochemouroux.*

Une subvention au titre de la DETR est sollicitée pour ces travaux représentant 30 % du montant HT des travaux, qui s'élèvent à 55 889,50 €, soit un total TTC de 67 067,40 € (la dépense éligible est limitée à 50 000 € HT par an).

Montant du projet TTC	67 067,40 €
Montant du projet HT (50 000€ HT maximum)	55 889,50 €
Subvention DETR (30% du HT)	15 000,00€
Fonds propres de la Commune	52 067,40 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de la réalisation de ces travaux et accepte le plan de financement suivant.*

### 4 – Choix des amortissements en M14

*En application du plan comptable M14, il convient de fixer les cadences d'amortissement des immobilisations de la commune.*

En conséquence, M. le Maire propose à l'Assemblée de fixer la durée d'amortissement à **15 ans** pour les « subventions d'équipement ».

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette cadence d'amortissement des immobilisations.*

## 5 – Renouvellements de contrats

### ➤ Protocole d'auto-contrôle microbiologique – Convention 2017

Le Laboratoire Départemental d'Analyses effectue des analyses sur les denrées servies à la cantine scolaire. Il convient de renouveler cette convention pour 2017 ainsi que les tarifs.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le renouvellement et les tarifs 2017.*

### ➤ Copieur en libre-service - Partenariat avec la Poste 2017

Un copieur, loué par la commune, est à la disposition du public dans le hall de la Poste. Il convient de renouveler le partenariat d'autorisation de mise à disposition de ce copieur avec un représentant de la Poste, pour une durée de un an.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de poursuivre cette mise à disposition.*

## 6 – Inscription du Sentier des Mines Long au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)

Le projet de création d'un réseau de sentiers de randonnée menée par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) est en cours de réalisation.

Sur Cublac, actuellement, deux chemins de randonnée sont entretenus et balisés par la CABB : sentier des mines long, sentier historique des mines.

La CABB propose à la commune d'inscrire le sentier des mines long au PDIPR.

**Sentier jugé très intéressant : longueur 7,8km, dénivelé correct, peu de routes, panoramas magnifiques sur Cublac et Terrasson, patrimoine très riche (puits de mine et panneaux informatifs), nombreux sous-bois.**

*Les conventions de passage sur les passages privés ont été signées.*

*Les intérêts de ce classement sont essentiellement économiques (restaurants, gîtes, valorisation de la commune).*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité demande l'inscription du Sentier des Mines Long au PDIPR.*

- ▶ Prochainement, la commission du PDIPR devrait donner son accord pour l'inscription du sentier des mines long au PDIPR.
- ▶ Un panneau à la charge du Département annonçant le classement de ce chemin au PDIPR sera mis en place au centre du bourg.
- ▶ Le balisage et l'entretien restent à la charge de la CABB.

## 7 – Questions diverses

### ➤ Convention pour cession de terrain pour élargissement

Il convient de signer une convention avec le propriétaire d'une parcelle située en bordure de route pour permettre l'aménagement et la sécurisation du Chemin Rural n°51 de la Valade suite à un éboulement du terrain.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les termes de la convention.*

### ➤ Convention avec le Conseil départemental relative à l'entretien des aménagements de sécurité sur la route départementale n°2 (rue Guyez).

Dans le cadre de l'aménagement de la rue Pierre Guyez (route départementale n°2), PAB II, il convient de signer une convention entre le Conseil Départemental et la commune.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'établissement de la convention.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 23 MARS 2017 A 20H30**

**Présents :** M. BRUT – M. LASCOUTOUNAS - Mme BLONDEL – M. GILET – Mme RIVIERE – MM. VIGNOT – BONNEFOND – Mmes BONDU – LAJUGIE – ORLIAGUET - BOUZIDI - MM. DE SOUSA - LACOSTE – Mmes BOUYSSSE VALIN - FOURASTIE – LASSAIGNE - MM. CAPY – PAJOT - ARLLOT.

**Secrétaire de séance : Amandine BOUYSSSE VALIN.**

*Le compte rendu de la séance du 02.02.2017 est adopté à l'unanimité.*

**1- Compte administratif 2016 – Budget Principal**

➤ **Approbation du Compte de Gestion 2016**

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le Compte de Gestion dressé par M. Chauvière, Receveur. *Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2016 de la commune.*

➤ **Vote du Compte Administratif 2016**

M. Lascoutounas, 1<sup>er</sup> Adjoint, présente le Compte Administratif 2016 de la commune. Il expose à l'assemblée les réalisations effectuées en 2016, tant en fonctionnement (**excédent cumulé de 223 588,30 €**) qu'en investissement (**déficit cumulé de 63 224,78 €**).

**Le résultat de l'exercice est un excédent de 15 908,76 €.**

*M. le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.*

*Par 15 voix pour, 3 abstentions et 0 voix contre, le Compte Administratif 2016 du budget principal est approuvé.*

➤ **Affectation du résultat d'exploitation 2016**

Le **Conseil Municipal**, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, *décide à la majorité (16 pour, 3 abstentions et 0 contre), d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :*

<b>Affectation des Résultats d'exploitation de l'exercice</b>  <b>223 588,30 €</b>	Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit du compte 1068 sur BP) ..... <b>207 679,54 €</b>
	<b>Reste sur excédent de fonctionnement à reporter sur BP (report à nouveau créateur) 15 908,76 €</b>

**2 – Fixation des taux d'imposition 2017 – Taxe d'Habitation et Taxes Foncières**

M. le Maire rappelle à l'assemblée les taux d'imposition 2016 et la moyenne départementale :

Après avis de la Commission des Finances, M. le Maire propose les taux d'imposition suivants pour 2017 et rappelle les taux moyens départementaux pour 2016 :

	Taux moyens départementaux 2016	Taux communaux 2016	Taux communaux 2017
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>18,56 %</b>	10,30 %	<b>10,30 %</b>
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	<b>22,85 %</b>	18,25 %	<b>18,25 %</b>
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	<b>89,54 %</b>	122,57 %	<b>122,57 %</b>

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (17 pour, 0 contre, 2 abstentions), adopte les taux d'imposition proposés ci-dessus. Pas d'augmentation des taux pour 2017.*

**3- Participation à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la CORREZE – 2017**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Sous-Préfecture concernant le mode de recouvrement de la participation de la commune à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la CORREZE d'un montant de **6 398,19 €**.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la participation de la commune à la Fédération départementale d'Electrification et d'Energie de la CORREZE pour un montant de 6 398,19 €, décide que la mise en recouvrement se fera par les services fiscaux (participation fiscalisée).*

#### **4 – Budget Primitif 2017 - Budget principal**

**M. le Maire donne le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement qui s'équilibrent à 942 006,26 € (voir graphiques).**

**Les opérations majeures d'investissement prévues pour 2017 sont les suivantes : (équilibre à 1 066 386,54 €).**

- Le Plan d'Aménagement de Bourg (phase II) avec l'aménagement de la rue Pierre Guyez.
- La déviation et l'aménagement du CR n°51 au lieu-dit La Valade.
- Les travaux sur les VC n°3 et 13 à Rochemouroux et la Géronie.
- Première tranche de remplacement des lampes à mercure par des luminaires à LED pour le parc éclairage public.

*Après en avoir délibéré, à la majorité (16 pour, 3 abstentions et 0 contre), le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2017 de la commune.*

#### **5 – Compte administratif 2016 – Budget Annexe « 2<sup>ème</sup> tranche Lotissement La Cabane »**

##### **➤ Approbation du Compte de Gestion 2016**

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le Compte de Gestion dressé par M. Chauvière, Receveur. *Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2016 du budget annexe « 2<sup>ème</sup> tranche du Lotissement La Cabane ».*

##### **➤ Vote du Compte Administratif 2016**

M. Lascoutounas, 1<sup>er</sup> Adjoint, présente le Compte Administratif 2016 du budget annexe « 2<sup>ème</sup> tranche du Lotissement La Cabane ». Il expose à l'assemblée les réalisations effectuées en 2016 sur la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes, qui font apparaître un excédent de **35 120,81 €**.

*M. le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.*

*Par 15 voix pour, 3 abstentions et 0 voix contre, le Compte Administratif 2016 du budget annexe « 2<sup>ème</sup> tranche du Lotissement La Cabane » est approuvé.*

#### **6 – Budget Primitif 2017 - Budget Annexe « 2<sup>ème</sup> tranche Lotissement La Cabane »**

M. le Maire donne le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement qui s'équilibrent à **225 122,38 €** et d'investissement qui s'équilibrent à **144 000,00 €**.

**Les principales recettes concerneront la vente des terrains et les dépenses le remboursement de l'annuité d'emprunt et de la TVA.**

*Après en avoir délibéré, à la majorité (16 pour, 3 abstentions et 0 contre), le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2017 du budget annexe « 2<sup>ème</sup> tranche du Lotissement La Cabane ».*

#### **7 – Loyer du local commercial situé 38 rue de la Liberté**

Une personne serait intéressée par le local commercial pour installer une pizzeria. Il convient de fixer le montant du loyer à compter du 01.04.2017.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- *décide de mettre en location le local à usage commercial et fixe le prix du loyer à 300 € mensuel (dont 50 € de provision pour eau froide et eau chaude) à compter du 01.04.2017 ;*
- *précise qu'une régularisation concernant les charges liées à l'eau chaude et froide sera demandée en remboursement au locataire au moyen d'un titre de recettes ;*
- *décide que le loyer pourra être révisé à la date anniversaire du contrat en fonction de la moyenne sur quatre trimestres de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.*

## **8 – Participation de la commune de Villac aux frais de scolarisation de ses enfants - Année scolaire 2016/2017.**

Le Conseil Municipal doit déterminer le montant de la participation de la commune de Villac pour la scolarisation de ses enfants pour l'année scolaire 2016/2017.

**Les commissions « Affaires scolaires » et « Finances » se sont réunies pour travailler sur l'évaluation du coût de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires depuis la rentrée de septembre 2014.**

Le coût s'élève à **175 €** par an et par élève duquel il faut déduire **50 €** du fonds de soutien versé par l'Etat  
**soit 125€.**

Ce coût net annuel de 125 € par élève vient s'ajouter aux frais de scolarisation déjà demandés à la commune de Villac (**pour mémoire : 114 € pour l'année scolaire 2015/2016**).

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que :*

- *Le montant de la participation aux frais de scolarisation de la commune de Villac sera fixé à **116 € par enfant scolarisé à Cublac, au titre de l'année scolaire 2016/2017 (soit 2 % arrondis à l'euro inférieur),***
- *Le montant de la participation relative à la mise en place des nouveaux rythmes scolaire est de **125 € par enfant au titre de l'année scolaire 2016/2017.***

**Rappelons que les rythmes scolaires sont gratuits pour les enfants scolarisés à Cublac.**

## **9 – Acceptation de remboursements de la taxe foncière de 2015 et 2016.**

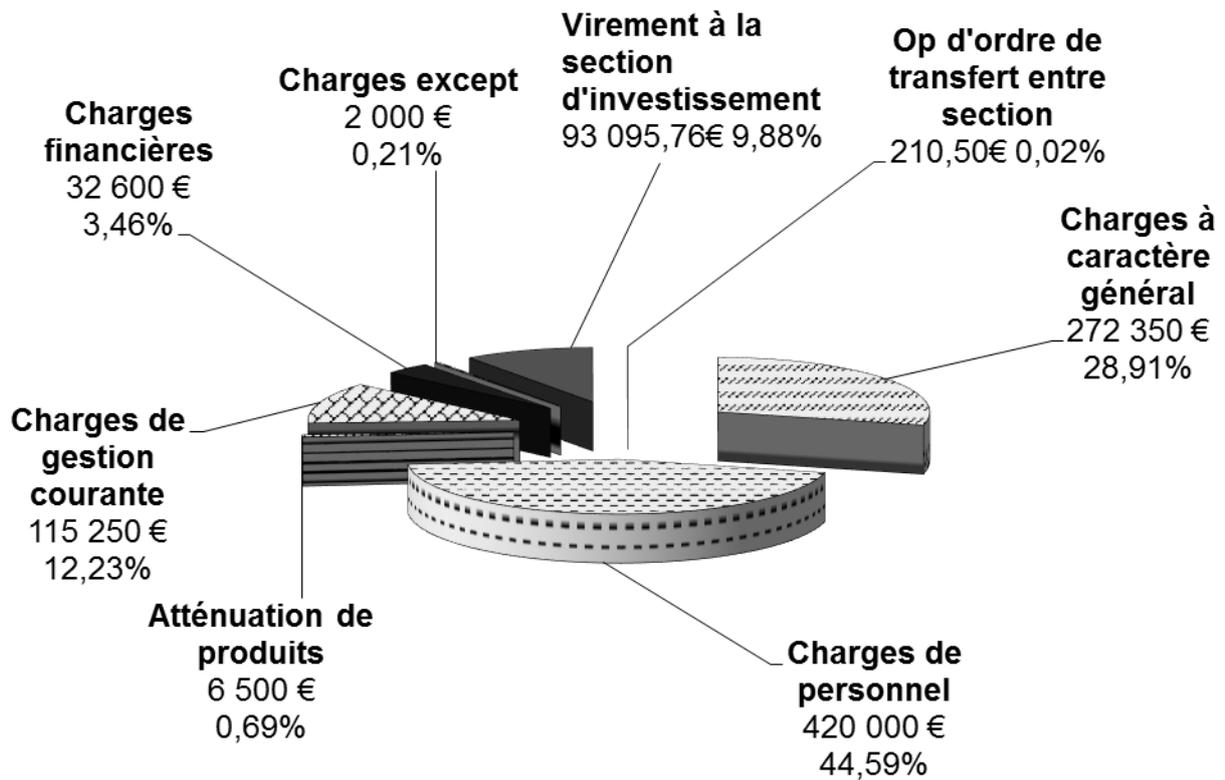
Le service des Impôts de BRIVE a adressé à la commune deux chèques concernant :

- la taxe foncière et la taxe d'ordures ménagères relatives à l'appartement situé dans l'école au titre de **2015 (544 €)**
- la taxe d'ordures ménagères pour le même appartement au titre de **2016 (139 €)**

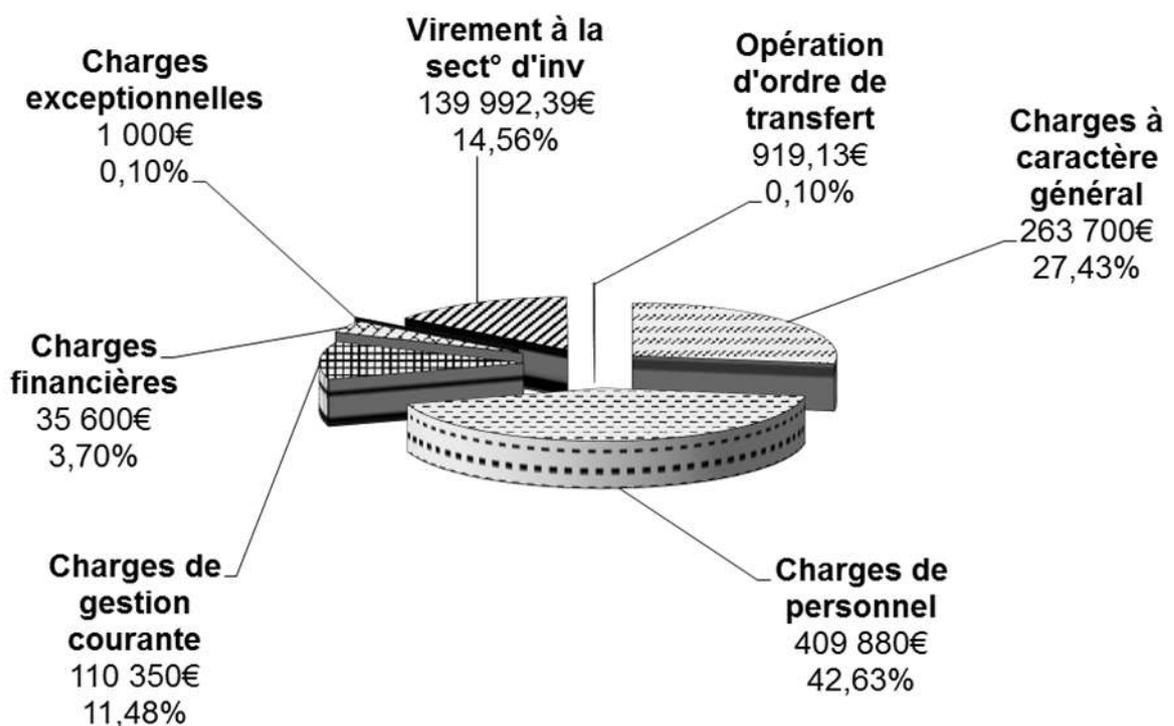
*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement des taxes foncières et d'ordures ménagères concernant l'appartement situé dans l'école au titre des années 2015 et 2016 pour un total de 683€.*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.**

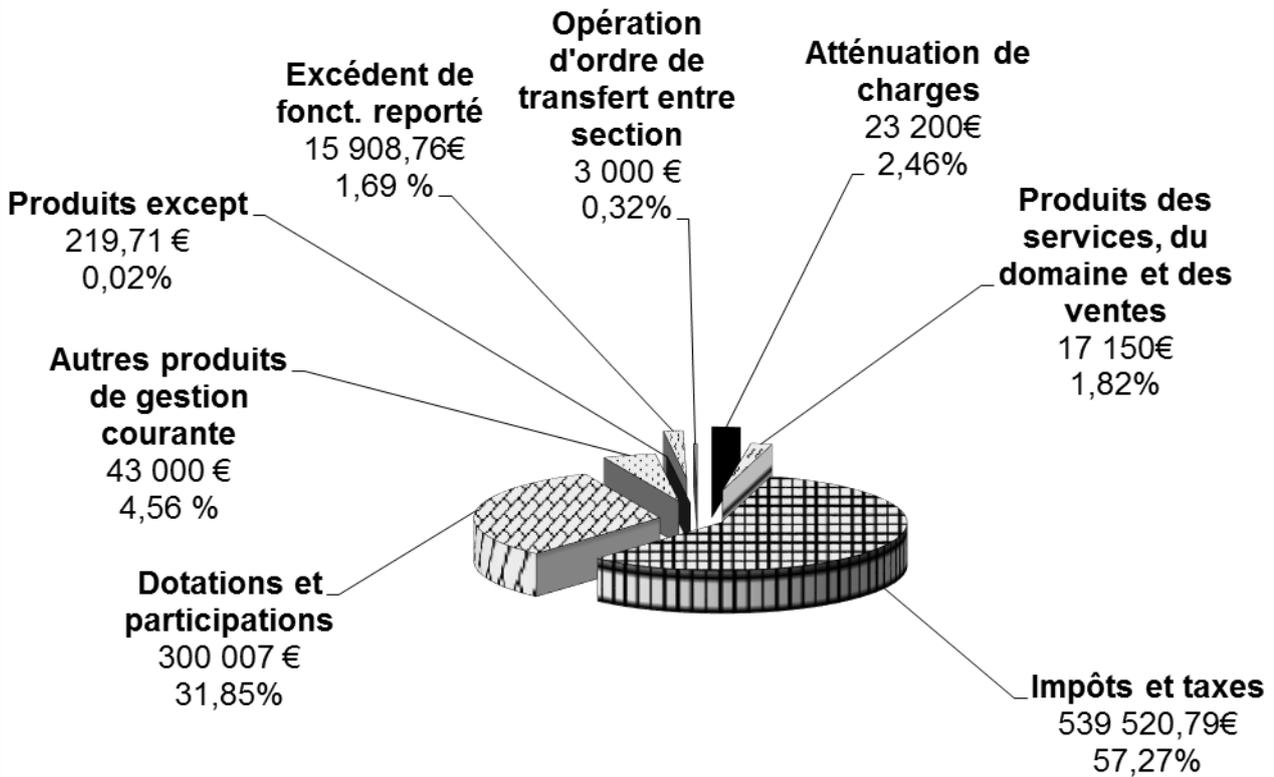
**Budget Primitif 2017**  
**Dépenses Fonctionnement : 942 006,26 €**



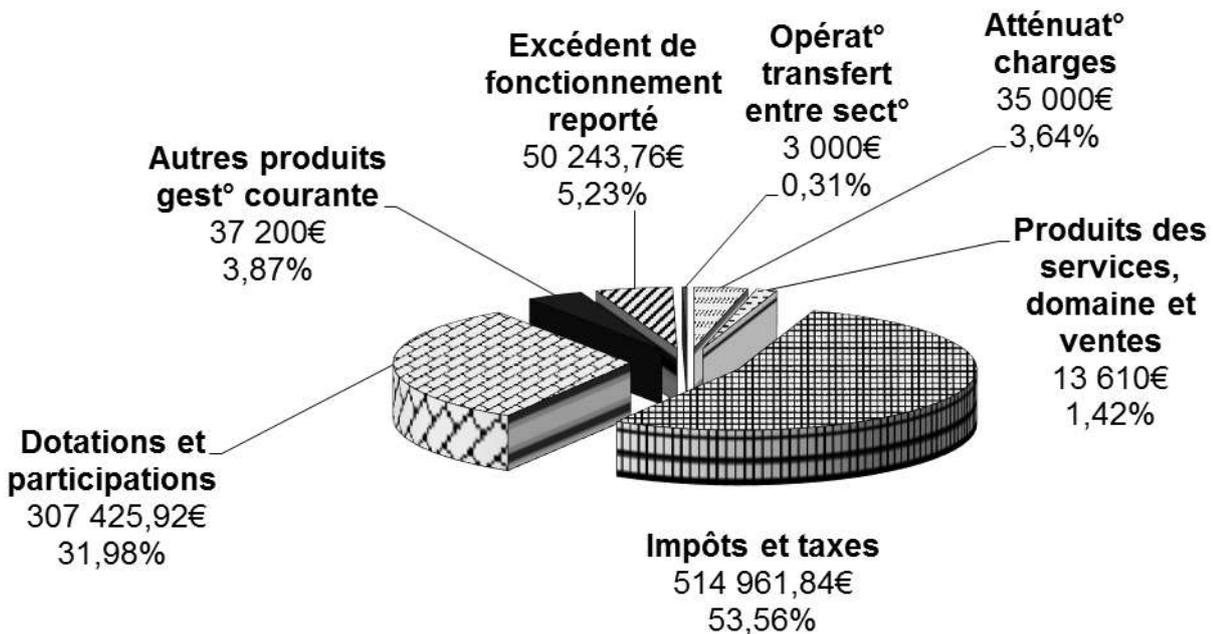
**Budget primitif 2016**  
**Dépenses fonctionnement: 961 441,52€**



**Budget Primitif 2017**  
**Recettes Fonctionnement : 942 006,26€**



**Budget Primitif 2016**  
**Recettes de fonctionnement : 961 441,52€**



# \*\*\*\* INFORMATIONS MUNICIPALES \*\*\*\*

## Vœux et repas des aînés Dimanche 15 janvier 2017

Les aînés de plus de 63 ans, les employés communaux, les Présidents d'association, divers bénévoles, les conseillers municipaux, se sont retrouvés dans la salle polyvalente pour la cérémonie des vœux suivi du traditionnel repas dansant.



*M. le Maire et l'équipe municipale présentèrent leurs vœux à l'ensemble des participants.*

*M. le Maire évoqua une année 2016 difficile sur le plan climatique mais aussi économique avec un risque terroriste toujours présent.*

Les réalisations 2016 ont permis essentiellement d'améliorer la vie quotidienne et la sécurité de la commune : Travaux importants de voirie et d'embellissement du centre bourg.

### Les objectifs 2017 :

L'aménagement de la rue Pierre Guyez. Les travaux ont d'ailleurs commencé en ce début d'année. Les travaux d'assainissement ont été réalisés l'an dernier par la CCAB.



### *Cet aménagement apportera :*

- *Sécurité et confort pour tous les usagers quel que soit le mode de déplacement*
- *Embellissement et valorisation de l'entrée du bourg*

L'investissement est important pour la commune, très bien subventionné malgré tout.

D'autres projets sont envisagés, des études de faisabilité sont en cours.

Malgré la rigueur imposée par la baisse des dotations de l'Etat et son désengagement financier vis-à-vis des Collectivités Territoriales, CUBLAC continue d'investir pour la sécurité, le bien-être et le bien vivre de tous, pour son attractivité, tout simplement pour son avenir.

*L'avenir de la commune repose également sur les initiatives privées. M. Le Maire félicita les jeunes qui ont le courage de se lancer, de s'investir et d'investir dans leur projet de vie malgré un contexte pour le moins peu favorable en créant de nouveaux services indispensables à nos communes rurales.*

M. le Maire remercia le personnel communal, les Présidents d'association et tous les bénévoles qui font la force vive de la commune ainsi que les élus.

Il souhaita à toute l'assemblée une très bonne journée, d'oublier les soucis quotidiens en partageant un excellent repas servi par Yoan, du restaurant Les Collines, dans une ambiance festive grâce aux trois musiciens présents.



**Elections Présidentielles**  
**23 avril et 7 mai 2017**  
**Ouverture des bureaux de vote**  
**de 8h à 19h**

## Rappel Elections 2017



**Elections Législatives**  
**11 et 18 juin 2017**  
**Horaires non déterminés**  
**à ce jour**

### La présentation d'une des pièces suivantes est obligatoire pour voter :

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée)
- Passeport (valide ou périmé)
- Permis de conduire (valide)
- Carte vitale avec photo (valide)
- Carte de famille nombreuse (valide) délivrée par la SNCF
- Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État (valide)
- Livret de circulation (valide)
- Carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore (valide)
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires (valide)
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d' élu local avec photo (valide)
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo (valide)
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire (valide)

---

## NOUVELLE PROCEDURE DELIVRANCE DE CARTES NATIONALES D'IDENTITE

Depuis le 15 mars 2017, le système des Titres Electroniques Sécurisés (TES) qui concernait uniquement la procédure de délivrance des passeports s'étend à celle des CNI (Cartes Nationales d'Identité).

Désormais pour les CNI la prise d'empreintes s'effectuera par le biais de capteurs électroniques (et non plus sur support papier). Elle est obligatoire dès l'âge de 12 ans.

L'enregistrement des demandes de CNI **ne sera donc réalisé que par les communes équipées** actuellement de dispositifs de recueil (et stations biométriques).

**La commune de Cublac n'étant pas équipée de ce dispositif, les demandes de CNI devront se faire dans les communes suivantes les plus proches :**

- **Brive-la-Gaillarde**
- **Terrasson**
- **Objat**

Vous avez la possibilité de faire une préinscription via internet. Les personnes ne possédant pas d'internet peuvent venir en Mairie où les secrétaires pourront les aider.

Site de préinscription : [ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr)

# Syndicat Intercommunal du Collège de Larche

## Présentation

Regroupant les communes de Larche et St Pantaléon de Larche, mais aussi Cublac, St Cernin de Larche, Lissac sur Couze, Chasteaux, Chartrier, La Feuillade, Mansac, Brignac la Plaine et Pazayac ; le Syndicat Intercommunal du Collège de Larche a pour mission la gestion des infrastructures à vocation sportives destinées en premier lieu aux scolaires mais également aux usagers. Pour financer ces équipements que sont principalement la piscine et le gymnase, chaque commune adhérente verse une participation annuelle qui est fonction du nombre d'élèves scolarisés au sein du collège. En 2017, la commune de Cublac versera 8 310 € au Syndicat Intercommunal.

## Bilan de la saison

Compte tenu des conditions estivales 2016, la piscine a connu une belle fréquentation sur les mois de juillet et août. Par contre, le mois de juin, a connu une baisse de fréquentation, là aussi, en raison des conditions météo.

Les entrées tout public confondu (scolaires collège et écoles primaires, centres de loisir, associations et particuliers) représentent un total de 17 274 pour l'ensemble de la période.



*Aménagement des bassins avec liner et couverture thermique*

## TRAVAUX 2017

Lors de la définition des travaux de rénovation de la piscine, il avait été convenu d'inscrire une tranche ferme, comprenant les travaux indispensables (**pompes à chaleur pour le chauffage des bassins, couverture thermique, membrane PVC, local technique**) pour un montant de 248 976 € H.T. Parallèlement, la réfection des plages, avec un matériau souple, avait été envisagée en tranche conditionnelle pour un montant estimé à 31 080 €, afin de répondre aux problèmes de sécurité pour les utilisateurs. Or, le résultat global de l'appel d'offres, permet de réaliser l'ensemble des travaux prévus dans les 2 tranches, pour un coût légèrement inférieur à l'estimatif de la tranche ferme, soit 245 608.20 € H.T.

Aussi, compte tenu des financements obtenus, le Syndicat a validé l'ensemble des 2 tranches à réaliser en une seule fois, les travaux ayant débuté en janvier, la piscine sera réouverte dès le mois de juin. La saison sera prolongée jusqu'en septembre grâce aux nouveaux dispositifs de chauffage des bassins.

A cela s'ajoutera les travaux d'accessibilité et l'installation d'un mur d'escalade au gymnase prévus et financés dans une autre tranche.



*Réalisation d'un local technique pour les pompes à chaleur*

# \*\*\*\* DEVELOPPEMENT DURABLE \*\*\*\*

## FORMATION PREMIERS SECOURS

Mardi 13 Décembre, salle polyvalente, quatre formateurs de la Protection Civile de Corrèze sont venus donner aux habitants de Cublac, intéressés, une formation aux gestes de premiers secours et à l'utilisation d'un défibrillateur. C'est plus de quarante personnes, venues parfois avec leurs enfants, qui ont pu découvrir entre-autre : les points de compression, les gestes utiles pour aider une personne accidentée en attendant les secours, le massage cardiaque et l'utilisation d'un défibrillateur.



## CONFERENCE : LES PLANTES EXOTIQUES TOXIQUES ENVAHISSANTES

Le 31 mars 2017 la **Commission Développement Durable** a organisé une conférence sur les plantes toxiques envahissantes. Plus d'une vingtaine de personnes étaient présentes pour écouter Mr Lançon du CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement).

Introduites dans nos régions, ces plantes font l'objet d'une attention particulière en Limousin. Envahissantes, elles se développent en abondance et génèrent, ou risquent de générer à terme, des problèmes de santé publique et de biodiversité.



**L'Ambroisie à feuilles d'armoise**  
**La Berce du Caucase**  
**Le Raisin d'Amérique**  
**La Balsamine de l'Himalaya**  
**Renouées Asiatiques**

Pour en savoir plus ....

Pour les aider à les recenser

Contactez le **CPIE de la Corrèze**

Tel : 05 55 95 93 79 / 05 55 20 88 91

Mail : g.lancon@cpiecorreze.com

Site : [www.plantes-envahissantes-limousin.fr](http://www.plantes-envahissantes-limousin.fr)



# OPERATION BROYAGE DES VEGETAUX

## Un nouveau service offert aux Cublacois

Les élus de la **Commission Développement Durable**, en accord avec les membres du comité de pilotage, ont décidé de proposer un service de broyage des végétaux à domicile.

Le choix a été fait de louer un broyeur de végétaux et d'aller au domicile des personnes qui s'étaient inscrites en Mairie pour broyer leurs déchets végétaux provenant de la taille d'arbres ou arbustes.

La majorité ont fait le choix de conserver le paillage résultant de ce broyage, ils pourront l'utiliser dans les massifs ou au pied des arbres et arbustes. Cela permet entre-autre de nourrir le

sol, limite la pousse des mauvaises herbes, permet de garder la fraîcheur de la terre tout en réduisant les arrosages.

Une belle action, mobilisant élus et techniciens, faisant partie des actions de l'équipe municipale dans le cadre du Développement Durable.

Cette journée, appréciée des cublacois, n'aurait pu avoir lieu sans l'implication des membres des services techniques très investis dans ce projet.

Avec plus de dix participants cette première journée ayant rencontré un vif succès auprès des Cublacois, elle sera certainement reconduite l'hiver prochain.



# \*\*\*\* CUBLAC AU QUOTIDIEN \*\*\*\*

## FESTIVITES DE L'ANNEE

### AVRIL

- Dimanche 23 :** Troc des Plantes sur le marché à partir de 9h00, organisé par NEJ.  
**Dimanche 30 :** Journée du souvenir de la déportation. Commémoration aux Monuments aux Morts de la Rochette et de Montcibre.  
**Dimanche 30 :** Messe en l'Eglise de Cublac à 11h00 en présence de Monseigneur l'Evêque de Tulle.

### MAI

- Lundi 1<sup>er</sup> :** Casse-croûte de l'ail nouveau par le Comité des Fêtes, salle polyvalente dès 8h00.  
**Lundi 8 :** Armistice de 1945. Commémoration au Monument aux Morts de la place de l'Eglise, suivie d'un vin d'honneur à la Mairie.  
**Du vendredi 19 au dimanche 21 :** Exposition de Printemps organisée par le Foyer en partenariat avec la Municipalité Salle Polyvalente/partenariat avec les écoles le vendredi.  
**Thème : l'Asie.**

### JUIN

- Samedi 17 :** Gala du Foyer, salle polyvalente 20h00. Sur réservations.  
**Samedi 24 :** Fête des écoles.

### JUILLET

- Samedi 1<sup>er</sup> :** Barbecue pour les adhérents de Cublac par ses Chemins.  
**Jedi 13 :** Soirée entrecôte organisée par le Comité des Fêtes, Salle Polyvalente 20h30.  
**Vendredi 14 :** Concours de pétanque organisé par Cublac Amicale Bouliste.  
**Vendredi 14 :** Fête Nationale, Monument aux Morts place de l'Eglise, vin d'honneur à la Mairie.  
**Samedi 29 :** Repas des adhérents de Cublac Amicale Bouliste.

### AOUT

- Du vendredi 17 au dimanche 20 :** Fête Votive organisée par le Comité des Fêtes.  
**Dimanche 27 :** Grande Randonnée Marche et VTT par Cublac par ses Chemins, salle polyvalente à partir de 7h00 pour les inscriptions et départ à partir de 8h00.

### SEPTEMBRE

- Dimanche 3 :** Concours de pétanque des Associations Cublacoises.  
**Vendredi 22 :** Accueil des nouveaux arrivants, salle de la mairie 18h30.

### OCTOBRE

- Dimanche 1<sup>er</sup> :** Vide Grenier organisé par le Comité des Fêtes ; fête du cidre.  
**Dimanche 9 :** Troc des Plantes organisé par Cublac par ses Chemins, place du Foyer sur le marché.  
**Dimanche 29 :** AG des Anciens Combattants, salle de la mairie 10h30.

### NOVEMBRE

- Samedi 11 :** Armistice de 1918, commémoration au Monument aux Morts place de l'Eglise suivie du verre du souvenir à la Mairie.  
**Dimanche 26 :** Thé dansant Sainte Catherine organisé par Les Amis du Temps Libre, salle polyvalente 14h30.

### DECEMBRE

- Samedi 2 :** Téléthon  
**Samedi 9 :** Poule au gibier de la Chasse, salle polyvalente 20h00.  
**Samedi 16 :** Noël du Foot, salle polyvalente 20h00.  
**Dimanche 17 :** Concert de l'Ensemble Vocal de terrasson, chants de Noël, Eglise 16h00.  
**Dimanche 31 :** Réveillon de la Saint Sylvestre, Comité des Fêtes, salle polyvalente dès 20h00.



## **BENNE DE COLLECTE DE TEXTILES A CUBLAC**

**Suite à une défaillance de la société en charge de la  
récupération des vêtements usagés, la collecte des textiles  
est supprimée depuis le 25 septembre 2016.**

**La benne reste en place dans l'attente d'une validation  
de reprise par une nouvelle société.**

### **Recensement militaire obligatoire filles et garçons :**

Tu viens d'avoir 16 ans ?

Tu as 3 mois à compter de ta date  
d'anniversaire pour te faire recenser à  
la Mairie de ton domicile avec ta carte  
d'identité et ton livret de famille.

**ALLO, SERVICE PUBLIC**  
**Toutes les réponses à vos questions  
administratives**

**39 39** (0.12 €/mn TTC à partir d'un poste)

## **ETAT-CIVIL**

**Du 18 décembre 2016 au 10 avril 2017**

### **NAISSANCES à Brive**

Lundi 12 décembre : Aaron, Roger, Antonio MASSELOT de Norman MASSELOT et Jennifer JOURZAC

Jeudi 22 décembre : Lou MAGNE de Kévin MAGNE et Elizabeth DE CARVALHO BARBOSA

Lundi 27 février : Kayna, Paolla MARTINS de Joyce LACOSTE et Gaëtan MARTINS

Vendredi 31 mars : Naël IDRI de Djillali IDRI et Kahina IDRI

### **MARIAGE**

Samedi 24 décembre : David JEANBOURQUIN et Nathalie BARTHOMEUF.

### **DECES**

A Brive, dimanche 1<sup>er</sup> janvier 2017 : Jean BARDET, domicilié 2 Route de Vieille Vigne.

A Brive, dimanche 29 janvier : Josette PLANEZE veuve BERNHARD, domiciliée 2 impasse Baudelaire.

A Cublac, lundi 30 janvier : Colette BOURDARIE épouse LASPOUSSAS, domiciliée 12 Lotissement Vieille Vigne.

A Brive, jeudi 16 février : Eloi ALIBERT, domicilié Basse Rivière.

A Brive, mardi 7 mars : Jean CHAZARAIN, domicilié Le Rieux.

Tributaires d'autres services administratifs, nous ne recevons pas toujours en temps et en heure les extraits d'actes officiels. Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée.

# **\*\*\*\* ECOLES \*\*\*\***

**Do you like cricket ?\***  
**Yes, we do !\***



**Cette année, les élèves de Madame Dureisseix et de Monsieur Quique se sont initiés avec plaisir au cricket.**

**Cette activité, introduite par Ludovic Fournier, intervenant USEP, a été l'occasion d'utiliser un matériel méconnu (les guichets, les battes...), du lexique inédit (champ...) ainsi que de se familiariser avec des nouveaux principes de jeu.**

**See you soon !\***

*\*Aimez-vous le Cricket ? oui !*  
*\* A bientôt !*



# Zoom sur l'école

Nouveau paysage dans la cour de récréation

Menaçant de tomber, l'arbre malade a été coupé.



Fêtes de fin d'année 2016



Les enfants de l'école ont été gâtés en cette fin d'année 2016, après le gouter et le repas de Noël avec son incontournable bûche au chocolat et son insertion à la pistache, les enfants ont accueilli le Père Noël venu exceptionnellement avec sa dame, Mme Mère Noël.



Toutes les classes se sont réunies pour partager ce moment festif, au programme : des chants, une danse chorégraphiée et un air de saxophone.



Animés par Hélène et Jérôme, les ateliers cuisine des Temps d'Activité Périscolaire ont été repensés. En effet, c'est après avoir suivi une formation CNFPT intitulée « Animer un atelier de dégustation » que notre chef cuisinier a souhaité faire découvrir l'univers de la gastronomie aux enfants de manière différente.



Réunis par tranche d'âges, les élèves découvrent ou redécouvrent ainsi leurs sensations : vue, odorat, toucher, et bien sûr goût... Pour cela, Jérôme sélectionne un produit qu'il prépare pour une dégustation quasi à l'aveugle, puis chacun exprime ses expériences : « c'est mou, c'est collant, c'est sucré ou légèrement salé, ça sent les

champignons, le blé, le pain, ça me rappelle l'odeur de pommes de terre de ma grand-mère... ».

« Grâce à cette nouvelle approche gustative, j'ai pu voir les enfants reproduire les étapes de la dégustation lors des déjeuners à la cantine, certains d'entre eux ont pu apprécier des aliments qu'ils n'aimaient pas auparavant, d'autres ont retenu les saveurs comme l'umami. »



Après la théorie, place à la pratique, sur trois séances de TAP Cuisine, la dernière est consacrée à la confection de petites pâtisseries : c'est au tour des enfants de casser les œufs et de mettre la main à la pâte. Nos petits épicuriens rentrent donc à la maison avec leurs réalisations et de nouvelles connaissances.



Une nouvelle recrue au sein du personnel municipal

Arrivée en mars 2017, Ingrid ROUHAUD, est rattachée aux services de l'école, elle occupe les fonctions d'ATSEM.

# \*\*\* MILIEU ASSOCIATIF \*\*\*



ACPG-CATM-OPEX  
de CUBLAC

**Dimanche 19 mars** : à 11 h 30 Place du 14 juillet, dépôt de gerbe au monument aux morts pour le « Cessez le feu en Algérie »



La cérémonie commémorant la Journée Nationale du Souvenir et du Recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc s'est déroulée en présence de Mr le Maire, les Conseillers Municipaux et les Anciens Combattants.

**Dimanche 30 avril** : cérémonie du souvenir de la déportation. Dépôt de gerbe à 10 h 30 à Moncibre et 11 h 15 à La Rochette. Inscriptions pour le banquet du 8 mai : réservation par téléphone

R. Brugère : 05 55 85 24 69

JL Hourdouillie : 05 55 85 44 56.

**Lundi 8 mai** : « Victoire 1945 » rassemblement à 10 h 30 Place de la Mairie. Dépôt de gerbe au monument aux morts. A 12 h 30 banquet des Anciens Combattants à l'hôtel restaurant « les Collines » à Cublac.





## « Les Amis du Temps Libre »

Nous avons repris nos rendez-vous du jeudi le 5 janvier et nous avons fêté les rois, pour bien commencer l'année.

**13 janvier 2017** : Conseil d'Administration pour préparer l'Assemblée Générale, vérifier la trésorerie et donner les grandes lignes de nos activités pour l'année en cours.

**26 janvier 2017** : Assemblée Générale Annuelle. Monsieur le Maire, Philippe Gilet, Bernadette Blondel et Méthie Rivière étaient présents, nous les remercions pour leur participation active et leur soutien. L'Assemblée Générale a validé la trésorerie et procédé à l'élection du nouveau Conseil d'Administration.

*Il sera composé de 15 membres* : Pierre Jean BEFFERAT ; Noëlle BRUGERE ; Robert BRUGERE ; Claudine CROISSET ; Doris DIMENT ; Martin DIMENT ; Hubert GAUTHIER ; Josette GAUTHIER ; Gérard LAGORSSE ; Bernadette LASCAUX ; Sylvette MALEYRIE ; Angèle MANEVY ; Jean Jacques MANEVY ; Germaine REYGADES ; Serge TORRES.

Le Conseil d'Administration constitutif du bureau s'est réuni le 27 janvier pour élire le nouveau bureau.

### **Composition du bureau :**

*\*Présidente : Madame Josette GAUTHIER*

*\*Vice-présidente : Madame Bernadette LASCAUX*

*\*Trésorière : Madame Claudine CROISSET*

*\*Trésorière Adjointe : Madame Germaine REYGADES*

*\*Secrétaire : Madame Noëlle BRUGERE*

*\*Secrétaires Adjoints : Madame Doris DIMENT*

*Monsieur Serge TORRES*

**12 février 2017** : Thé dansant de la Saint-Valentin. Pour la deuxième fois l'orchestre de Vincent GAVINET est venu à Cublac, enchanter les danseurs de plus en plus nombreux (merci aux clubs des environs pour leur aimable participation). Les adhérents des « Amis du Temps Libre » se sont transformés en pâtisseries pour la plus grande joie des danseurs, l'année prochaine il faudra faire plus de crêpes !!

**15 mars 2017** : repas au Peyrol : une auberge aux alentours de Tursac. Nous avons pris un car pour que personne ne soit gêné pour faire la route ; nous avons passé une très bonne journée, il faisait beau, c'était presque le printemps.

### **Prévisions pour le 2<sup>ème</sup> trimestre :**

- Repas dans la 2<sup>ème</sup> quinzaine d'avril
- 19 mai 2017 : Au pays de la Truffe : Martel
- 07 juin 2017 : Les Milandes
- 29 juin 2017 : Barbecue d'été.

---

## **FNATH ASSOCIATION DES ACCIDENTES DE LA VIE**

### **SECTION DE TERRASSON CUBLAC**

*Elle vous informe et vous aide dans vos démarches pour :*

Vos accidents du travail,  
vos accidents de la vie courante,  
vos maladies professionnelles,  
ainsi que tous les autres handicaps.

Elle vous conseille pour le renouvellement des cartes « Handicapé » et « GIC ». La FNATH vous représente devant les juridictions de la sécurité sociale, accueille et soutient les personnes confrontées à toutes sortes de handicaps.

**Une permanence juridique est assurée tous les 2<sup>èmes</sup> mardis du mois de 10h30 à 12h00**  
**Place Yvon Delbos (Médiathèque) à Terrasson La Villedieu.**



➤ TELETHON 2016

Très beau succès des activités proposées par l'Association !

Une trentaine de marcheurs ont parcouru les chemins environnants, et une nouveauté cette année avec l'organisation d'un VETATHLON (course à pied relayée par un circuit VTT, lui-même relayé par une course à pied). Pour cette épreuve, 78 personnes étaient inscrites : 32 en solo et 23 équipes de 2.

Merci à tous pour votre participation.



➤ Notre ASSEMBLEE GENERALE s'est tenue le 13 janvier 2017.

Les membres du Conseil d'Administration remercient les représentants de la municipalité et les adhérents présents, votre intérêt pour l'Association nous encourage à poursuivre nos activités. Nous vous souhaitons nombreux à venir les partager.



## ➤ RANDO DE LA GALETTE

Dimanche 22 janvier, nous avons démarré l'année 2017 par notre traditionnelle rando de la galette. 55 marcheurs et 35 vététistes ont répondu présents, et au global, + de 100 personnes ont partagé galettes, chocolat et vin chaud.



## SAISON 2017

### Assemblée générale / Nouveau bureau :

Les adhérents de CUBLAC AMICALE BOULISTE se sont retrouvés le Samedi 14 Janvier afin de faire le point sur les activités 2016 et préparer l'année 2017.

Après les remerciements adressés aux pratiquants réguliers ou occasionnels et à la mairie pour son aide matérielle, le compte rendu d'activités retrace les huit concours organisés en 2016 et le rapport financier laisse apparaître un solde largement créditeur.

### Composition du bureau 2017 :

Président : J.C. LACOSTE  
Trésorier : D. MORTEYROL  
Secrétaire : A. BONDU

Vice-président : J.F. SERRE  
Trésorier adj. : B. BONIS  
Secrétaire adj. : P. BONDU

**Adhésions :** Adultes : 15 euros. Enfants (- 18 ans) : 5 euros.

### Activités :

02 Avril : concours ouverture de saison (adhérents et proches),  
01 Mai : concours ouvert à tous,  
25 Juin : concours réservé aux adhérents,  
14 Juillet : concours d'été ouvert à tous,  
29 Juillet : concours + repas réservés aux adhérents,  
03 Septembre : concours pour les associations de CUBLAC.

Au-delà des dates énoncées ci-dessus, vous pouvez retrouver régulièrement des pratiquants au boulodrome communal notamment le samedi, le dimanche et les jours fériés.

**CUBLAC AMICALE BOULISTE – UNE ACTIVITE CONVIVIALE POUR TOUS**

# LE COMITE DES FETES DE CUBLAC

## RENOUVELLEMENT DU BUREAU :



Président : **M. THIRIET Gérard**

Trésorier : **M. MARCHIVE Patrick**

Secrétaire : **M. SISCARD Philippe**

Vice-présidents : **M. POMMAREL Pascal, M. PORTE Didier**

Trésoriers Adjointes : **Mme SISCARD Maryline, Mme QUEYROI Bernadette**

Secrétaires Adjointes : **M. PARENT J.Claude , Mme THIRIET Dominique**

**Membres** : M. Rémi ALARY, M. Gilles BEAU, M. Romain BOUILLON, Mme Vanilla BRENON, M. Julien CAPY, M. Christian CHABANAS, Mme Chantal DEFRANCE, M. Frédéric DELBREL, Mlle Claire DUREISSEIX, Mme Adélaïde FAURE, M. Eric FAURE, Mme Françoise KERNINON, M. Claude LAFEUILLE, M. Laurent LANGLADE, M. Didier LASSAIGNE, Mme Pascale LASSAIGNE, Mme PITANCE Caroline, M. Manuel PEREIRA, M. Antonio PEREIRA, Mme PORTE Stéphanie, Mme Marie STEINER, M. Madjid TEMSOURY, Mme VRIGNAUD Delphine.

## DATES DES FESTIVITES POUR L'ANNEE 2017 :

- samedi 4 mars 2017 : **SUPER LOTO**
- lundi 1<sup>er</sup> mai 2017 : **CASSE CROUTE** de l'ail nouveau
- jeudi 13 juillet 2017 : **SOIREE ENTRECOTES**
- samedi 19 et dimanche 20 août 2017 : **FETE ANNUELLE, Marché du pays Cublacois et le feu d'artifice**
- dimanche 20 août 2017 : **La Course nature des puits de mines**
- dimanche 1 octobre 2017 : **FETE DU CIDRE et VIDE GRENIER**
- dimanche 31 décembre 2017 : **REVEILLON DANSANT** avec un Cabaret et un Orchestre

Vous pouvez nous joindre par courrier :

**Comité des fêtes de CUBLAC**  
**Mairie de CUBLAC**  
**2, Rue de la Liberté**  
**19520 CUBLAC**

Par email : [comitedesfetes.cublac@laposte.net](mailto:comitedesfetes.cublac@laposte.net)

Site : <http://www.wix.com/comitedesfetesdecublac/cublac>

Par téléphone : Le Président **05 55 50 56 98**

Le Secrétaire **05 53 50 61 18**

Le comité des fêtes remercie les Cublacoises et les Cublacois pour leur présence à nos nombreuses festivités.



# LE COMITE DES FETES DE CUBLAC

## Le Comité des Fêtes vous propose :

Le lundi 1er mai 2017 : Un **casse-croûte** pour déguster l'ail et l'oignon nouveaux, à partir de 8h00, à la salle polyvalente.

Le jeudi 13 juillet 2017 : un repas dansant, **Soirée entrecôte**, à 20h00, à la salle polyvalente, animé par l'**orchestre Christian ROQUES**.

Renseignements et inscriptions : 05 53 50 56 98

## Le Comité des Fêtes vous a proposé :

Le samedi 31 décembre 2016 : Le Réveillon Dansant du nouvel an était animé par la Compagnie FANTASMAGIC et son Orchestre, artistes de L'Ange Bleu de Bordeaux.

Le repas était servi par le traiteur « Francis TREMOUILLE » du restaurant « La Terrasse » à Larche.

Ne manquez surtout pas le prochain réveillon de la St Sylvestre à Cublac, avec La Troupe Cabaret Fantasmagic et le Cabaret FOLIES FOLIES.



Le samedi 4 mars 2017 : **Le Super loto**, c'est Mme MESTRE Patricia de Lanteuil qui a gagné la FORD FIESTA. L'ensemble STHIL (une tronçonneuse, un taille haie, une débroussailleuse, un souffleur) a été gagné par M. CROUZAT J.Claude de Cosnac, la Vitrine, un salon d'intérieur a été gagné par Mme DERVOGNE Vanessa des Quatre-Routes du Lot, le canapé relax a été gagné par Mme MAIO Jessica de Condat (24) et le séjour pour 2 adultes et 2 enfants, à Port la Nouvelle a été gagné par Mme LESPINASSE Brigitte de Brive qui a estimé la vitrine au plus près de son prix.



Le Comité des Fêtes remercie tous les artisans et commerçants partenaires de ce Loto pour leur participation.



# NOUVEAUX A CUBLAC !



**OUVERTURE**  
**Prochainement**  
**A CUBLAC**

VENEZ DECOUVRIR VOTRE NOUVELLE PIZZERIA A  
EMPORTER ET DEGUSTER UNE PATE ARTISANALE  
ENFIN PRES DE CHEZ VOUS !

**Family's pizza**  
38 rue de la Liberté - Cublac



**L'Atelier de la Fée Toquée**

Fabrication artisanale de  
biscuits, confiseries, confitures  
et compotes

**www.atelierdelafeetoquee.fr**  
Martina Mancie - La Valade - 19520 Cublac  
www.facebook.com/atelierdelafeetoquee - atelierdelafeetoquee@gmail.com



**Peintre en bâtiment. Intérieur/Extérieur**  
Revêtements de murs / Ravalement de façades

"Basse rivière" - 19520 CUBLAC

**Stéphane VIDAL**

06.56.84.61.27

site web: <http://vidal-peinture.fr>



**Agostinho DA SILVA**

MAÇONNERIE - CARRELAGE  
PEINTURE - RÉNOVATION

☎ 06 11 96 59 88

19520 CUBLAC      mail : [agostinhosonia24@gmail.com](mailto:agostinhosonia24@gmail.com)



**Coiffure**  
référence

L'expérience d'une professionnelle  
à votre service

**Sylvie**

vous coiffe à domicile sur rendez-vous

06 75 90 31 45

**Nouveauté tous les dimanches au marché**  
**POULETS ROTIS FERMISERS SUR COMMANDE**  
**UNIQUEMENT**

Tél : 07 71 00 39 71  
05 53 50 15 88  
06 88 59 99 37

Toujours présents : canards frais et en conserves, gâteaux,  
producteur de légumes et fleuriste spécialisé en roses.